

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 22
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260907-DCM_2026_09_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 07 septembre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Florence PICHON, Isabelle ELVINGER, Annabelle BOURGIN, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN.

POUVOIRS : Florence PICHON à Anna Paola ROYON, Isabelle ELVINGER à Marjorie COMBE, Annabelle BOURGIN à André GACHET, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER.

SECRETAIRE : Martine MEILLIER.

Délibération n°2026 09 11

OBJET : TARIFS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-2, L.2121-239, L. 23331-2 et L.2331-2,

Vu la délibération n°2025_05_06 du conseil municipal en date du 22 mai 2025 fixant les tarifs communaux,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Considérant que les tarifs relatifs à la mise à disposition de la salle Clavelloux demeurent inchangés,

Considérant la nécessité, pour la commune de Saint-Romain-le-Puy, d'actualiser les tarifs de plusieurs prestations et services communaux, notamment :

- les photocopies et impressions de documents
- les insertions publicitaires dans le bulletin communal
- les concessions funéraires
- le service de navette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les tarifs communaux, à compter du 1^{er} janvier 2027, conformément au tableau présenté ci-dessous :

Tarifs applicables
à compter du 01/01/2027

Photocopies / Impression de documents

Particuliers

Papier blanc A4 Impression noir et blanc 0,20 €

Papier blanc A4 Impression couleur 0,50 €

Papier blanc A3 Impression noir et blanc 0,80 €

Papier blanc A3 Impression couleur 2,00 €

Associations - année civile

Papier blanc A4 Impression noir et blanc Gratuit jusqu'à 200 copies
Au-delà 0,20 €/copie

Association «Sou des Ecoles» Gratuit jusqu'à 1000 copies

Papier blanc A4 Impression couleur Gratuit jusqu'à 20 copies
Au-delà 0,50 €/copie

Papier blanc A3 Impression noir et blanc Gratuit jusqu'à 10 copies
Au-delà 0,80 €/copie

Papier blanc A3 Impression couleur 2.00 €

Insertions publicitaires dans le bulletin municipal

Petite taille (9,5* x 6,5 cm)

1 insertion par parution :

1 parution 48,00 €

3 parutions 96,00 €

2 insertions par parution :

1 parution 96,00 €

3 parutions 192,00 €

Taille moyenne (19,2 x 6,5 cm)

1 insertion par parution :

1 parution 96,00 €

3 parutions 192,00 €

2 insertions par parution :

1 parution	192,00 €
3 parutions	384,00 €

Page complète (4ème de couverture)

1 parution	384,00 €
3 parutions	768,00 €

Concessions funéraires

Columbarium (par case)

15 ans	342,00 €
30 ans	855,00 €

Cimetière (par m²)

15 ans	56,00 €
30 ans	100,00 €

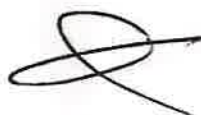
Navette

Trajet vers ou depuis Montbrison ou Précieux	1,00 €
Trajet dans Saint-Romain-le-Puy	0,50 €

- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy,
le 08 septembre 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Martine MEILLIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 18-09-2026
Publié ou Notifié
le : 18-09-2026